

## CNP Assurances s'engage auprès de ses salariés touchés par un cancer en signant la charte « Cancer et emploi »

Afin d'améliorer le maintien et le retour en emploi des personnes malades, l'Institut National du Cancer (INCa) propose aux entreprises et collectivités qui souhaitent s'engager de façon opérationnelle à améliorer l'accompagnement des salariés touchés par un cancer, d'adhérer à une charte de bonnes pratiques. CNP Assurances est signataire de la charte « Cancer en emploi » et s'engage à leurs côtés et promeut la santé pour l'ensemble de ses salariés.

Aujourd'hui en France, 3 millions de personnes vivent avec ou après un diagnostic de cancer. Sur 1 000 nouveaux cas de cancers diagnostiqués chaque jour, 400 concernent des personnes en activité professionnelle. Leurs situations professionnelles se dégradent alors sérieusement : dans les deux ans qui suivent le diagnostic de cancer, 30 % d'entre eux perdent ou quittent leur emploi.

Encore insuffisamment anticipé par les managers et les salariés, le retour à l'emploi après un arrêt maladie peut fragiliser l'organisation de l'entreprise.

### Engagements de la charte « Cancer et emploi »

La charte « Cancer et emploi » a été élaborée dans le cadre du Club des entreprises, animé conjointement par l'Institut national du cancer (INCa), l'Association nationale des DRH (ANDRH) ainsi que l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT) et son réseau des associations régionales pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT).

Cette charte comporte 11 engagements opérationnels pour mettre en place une démarche cohérente répondant à des besoins exprimés par l'entreprise et les salariés dans le domaine du maintien et du retour à l'emploi des personnes atteintes de cancer.

Ces engagements sont déclinés en 4 axes d'amélioration :

- Accompagner le salarié dans le maintien et le retour à l'emploi
- Former et informer les parties prenantes de l'organisation
- Promouvoir la santé
- Evaluer et partager.

50 organisations en sont signataires et plus de 1 500 000 salariés et agents sont concernés par ses engagements qui se traduisent concrètement par :

- Le partage d'expériences et l'intervention de chercheurs, via un club d'entreprises qui se réunit 2 à 3 fois par an. Il est composé de membres issus des directions des ressources humaines, des missions handicap et de la médecine du travail

- La mise à disposition d'outils de sensibilisation, avec la possibilité de participer à une journée de formation incluant l'intervention d'un oncologue et d'un ergonome
- L'organisation d'un atelier annuel de réflexion sur un sujet donné, avec la production d'un livrable.

CNP Assurances a inscrit cet engagement dans le second accord de la Qualité de Vie au Travail (QVT), signé en juillet 2020, dans le cadre des actions en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap, applicable à l'ensemble des collaborateurs de CNP Assurances en France sur la période de 2020 à 2023,

## Bérengère Grandjean

Directrice des ressources humaines de CNP Assurances



*« En signant ce 4 février 2021, journée mondiale contre le cancer, la charte « Cancer et emploi », CNP Assurances s'engage pour améliorer l'accompagnement des salariés touchés par le cancer et promouvoir la santé. Cette adhésion marque notre implication aux côtés de tous les acteurs des sphères publique, privée, associative qui œuvrent pour la santé publique, et s'inscrit dans le cadre de notre second accord QVT. »*

Pour plus d'informations sur l'INCa :

<https://www.e-cancer.fr>

## À propos de CNP Assurances

Acteur de référence sur le marché français de l'assurance de personnes, CNP Assurances est présent dans 19 pays en Europe et en Amérique latine, avec une forte activité au Brésil, son 2ème marché. Assureur, coassureur et réassureur, CNP Assurances conçoit des solutions de prévoyance/protection et d'épargne/retraite innovantes. La société compte plus de 38 millions d'assurés en prévoyance/protection dans le monde et plus de 12 millions en épargne/retraite. Conformément à son modèle d'affaires, ses solutions sont distribuées par de multiples partenaires et s'adaptent à leur mode de distribution, physique ou digital, ainsi qu'aux besoins des clients de chaque pays. CNP Assurances est cotée à la Bourse de Paris depuis octobre 1998. Le Groupe affiche un résultat net de 1 412 M€ en 2019.

## Contacts

Florence de Montmarin	01 42 18 86 51
Tamara Bernard	01 42 18 86 19
Caroline Ceintrey	01 42 18 85 73

[servicepresse@cnp.fr](mailto:servicepresse@cnp.fr)

Suivez-nous sur :    

